

A Saint Denis, le Jeudi 23 Juillet 2020,

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur,

Depuis sa prise de fonction, le nouveau président de la SNCF n'a de cesse d'en appeler au dialogue social et aux échanges avec les organisations syndicales. Après plus de six mois de mandat, la Fédération SUD-Rail dresse le constat que le discours n'est pas suivi des actes, bien au contraire.

Nous ne comptons plus les procédures disciplinaires antisyndicales ainsi que les signalements de discrimination à l'encontre de nos militants, adhérents ou sympathisants. Force est de constater qu'aujourd'hui, les tenants d'un certain management se permettent d'instruire des procédures disciplinaires qui ne sont basées sur aucune base sérieuse, dans le seul but de « *mettre au pas* » ou de se débarrasser des salarié(e)s qui font part de leur mal-être, contestent la violence du management à l'œuvre dans certains établissements ou y dénoncent des discriminations récurrentes. Pire, en comparaison du résultat des procédures disciplinaires enclenchées à l'encontre d'autres cheminots ou de militants d'autres organisations syndicales, il devient banalisé qu'être militant ou sympathisant SUD-Rail est une circonstance aggravante.

Les signalements de cas de discriminations à l'encontre de nos militants sont légion. Cependant, à l'inverse des procédures disciplinaires expéditives menées et validées par la direction, preuves à l'appui, la Fédération SUD-Rail ou ses mandaté(e)s, peinent à faire reconnaître ces cas, notamment par la direction de l'éthique dont nous avons peine à identifier un début d'indépendance.

Faute de dialogue avec une direction qui, à travers cette crise, a encore creusé la fracture entre le management et le personnel de la production et afin de faire cesser des attitudes managériales totalement déplacées, la Fédération SUD-Rail conformément à l'article 4.2 du titre 2 du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, vous dépose une demande de concertation immédiate, pour revendiquer et/ou prendre des mesures sur les points suivants :

- **La fin de la répression, l'annulation des sanctions et la réintégration des militants SUD-Rail injustement licencié(e)s.**
- **Des mesures dans chaque région et dans chaque instance afin de faire cesser les provocations et l'acharnement d'un certain management à l'encontre des syndicalistes et singulièrement SUD-Rail.**
- **L'arrêt des procédures arbitraires et disproportionnées ainsi que la discrimination au déroulement de carrière ou à la mobilité choisie, subies par nos militants qui se voit refuser des promotions ou mutations à cause de leur engagement syndical.**

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

Pour la Fédération SUD-Rail,

Thierry HUVÉ

Patrick TRIBOULIN